

Conseil communal



Convocation

**LE COLLEGE COMMUNAL**

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,  
**le lundi 27 janvier 2014 à 18 heures 30'**

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1.**

Interpellations au Collège communal.

**M. LE BOURGMESTRE**

**2.**

Décision de faire exécuter des travaux de réalisation d'un local « poubelles » extérieur à l'Hôtel de Police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries dans des bâtiments communaux.

**3.**

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs Principaux – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Principal – fixation du choix du mode de sélection.

**4.**

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs de Quartier – constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier – fixation du choix du mode de sélection.

**5.**

Fixation du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs Opérationnels  
– constitution d' une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur  
Opérationnel – fixation du choix du mode de sélection.

**6.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires concernant la prise en charge du service traiteur de la fête du personnel du 15 janvier 2014.

**7.**

Décision de céder la propriété, à titre gratuit à la ville de Lubumbashi (Congo), d'une remorque de chantier 3,5t, et ses accessoires.

**8.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement portant sur la prise en charge d'une mission à Lubumbashi (déplacement, hébergement et les frais de séjour).

**9.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, pour la prise en charge de la sonorisation (+ éclairage) lors de la fête du personnel, du 15 janvier 2014.

**10.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour la prise en charge de la « Rémunération équitable », et des droits d'auteur pour la diffusion de musique dans le cadre de la fête du personnel, le 15 janvier 2014.

**11.**

Approbation du projet définitif de Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

**12.**

Approbation du texte de la convention de collaboration pour une durée annuelle, destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral dans le cadre de la mise en place et l'application de la procédure de médiation.

**13.**

Adoption du nouveau règlement relatif à l'attribution des récompenses sportives décernées par la Ville.

**14.**

Décision de passer un marché public structuré en cinq lots, par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne, en vue de la location avec garantie omnium d'une durée de cinq ans, de trente-sept photocopieurs multifonctions de différents types à l'état neuf – fixation des critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

**15.**

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de l'entretien du linge et des vêtements du personnel communal.

**16.**

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour la souscription d'un contrat de maintenance pluriannuel pour une durée de 48 mois pour la maintenance et l'entretien « omnium » du scanner couleur A0 utilisé par le service des Archives relative aux marchés publics – approbation du texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

**M. l'Echevin FIRKET**

**17.**

Décision de solliciter un prêt à long terme pour le parachèvement des enduits des façades à l'église Saint-Vincent dans le cadre du financement alternatif des investissements travaux subsidiés décidé par le Gouvernement wallon – approbation des termes de la convention particulière.

**18.**

Adoption du texte de l'avenant n° 11 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « LIEGE SPORT ».

**19.**

Acceptation du bénéfice de la cession, à titre gratuit, par ECETIA Intercommunale SCRL à la Ville d'une part de capital A d'ECETIA Collectivités SCRL – prise d'acte de la transformation de la part de la Ville dans le Secteur « Financement » d'ECETIA Intercommunale SCRL en part du Secteur « Promotion Immobilière Publique ».

**20.**

Avis à émettre sur :

1. La désaffectation partielle de l'église paroissiale de Cointe dédiée au Sacré-Coeur et à Notre-Dame de Lourdes et le maintien de l'affectation au culte de la crypte.
2. La fusion des paroisses Saint-Amand, Saint-Joseph et Saint-Roch de l'ancienne entité communale de Jupille en vue d'une simplification administrative et pastorale.
3. Le budget afférent à l'exercice 2013
  1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique du Réveil
  2. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
4. La 1ère modification budgétaire 2013
  1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
5. La 2ème modification budgétaire 2013
  1. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
  2. de la Fabrique d'église Saint-Louis
  3. de la Fabrique d'église l'Immaculée Conception

**21.**

Prise de connaissance de la décision du Collège communal autorisant le paiement de la facture relative à la participation à la réalisation d'un supplément Wallonie dans le « MONDE DIPLOMATIQUE » de décembre 2010 en langues française, anglaise et arabe.

**22.**

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE CONGRES » en vue de pérenniser l'action de ladite A.S.B.L. par le Département du Tourisme.

**23.**

Décision :

- de transférer la parcelle sise bd de la Constitution à 4020 LIEGE cadastrée 8ème division, section A, n°104/03 dans le domaine public de la Ville ;
- de soustraire la valeur de la parcelle de l'inventaire de la Régie foncière et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à la date du 14.10.2013.

**24.**

Vente par adjudication publique d'une maison sise rue Haut-Pavé, 70 – fixation du montant de la mise à prix.

**25.**

Acquisition pour cause d'utilité publique de trois parcelles de terrain sises impasse Macors.

**26.**

Retrait de sa décision du 30 janvier 2012 et échange immobilier avec soulte de deux parcelles de terrain sises rue Pré Cala pour cause d'utilité publique.

**Mme l'Echevin YERNA**

**27.**

Décision de désaffecter le domaine public du volume en sous-sol du futur parking souterrain sis quai sur Meuse et place Cockerill – décision de procéder à la conclusion du bail emphytéotique.

**M. l'Echevin HUPKENS**

**28.**

Prise de connaissance de la décision du Collège communal d'engager la subvention au nom de la Fondation « MAISON JACQUES IZOARD » pour l'année 2013.

**29.**

Décision :

- d'accepter le don de M. et Mme GOOSSENS - HAYEN, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine ;
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

**30.**

Décision d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de mise en dépôt des pièces provenant du site préhistorique de la Belle Roche entre la Ville et l'Université de Liège - Département des Sciences de la Vie - Laboratoire d'Evolution des Vertébrés et d'Evolution Humaine - Institut Physiologie Léon Frédéricq.

**31.**

Décision d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de mise en dépôt des pièces provenant du Fonds Schmerling entre la Ville et l'Université de Liège - Département de Géologie - Unité de Paléontologie Animale et Humaine.

**32.**

Décision d'adopter le texte de l'avenant à la convention liant la Ville, la Province de Liège et l'A.S.B.L. « CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO », relative à la constitution et au fonctionnement d'un réseau opérateur direct de Lecture Publique - « Bibliothèque locale avec collection encyclopédique ».

**M. l'Echevin SCHROYEN**

**33.**

Décision d'approuver le texte de la convention transmise par la SNCB relative au nettoyage de la place de la Gare des Guillemins à 4000 LIEGE situé sur le domaine de la SNCB Holding ainsi que de la zone Kiss & Ride située colline de Cointe.

**34.**

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de la cotisation annuelle de l'Intercommunale INTRADEL.

**M. l'Echevin STASSART**

**35.**

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité, de services, ayant pour objet l'animation et la diffusion de spectacles cinématographiques destinés au Département de l'Instruction publique et au Département de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance – adoption du cahier spécial des charges.

**36.**

Décision de passer un marché de services, réparti en 32 lots, par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation de voyages pédagogiques vers diverses destinations à l'étranger de mars à juin 2014, destinés à l'enseignement communal – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitatives.

**37.**

Décision de passer un marché par procédure négociée justifiée sans publicité, ayant pour objet la gestion des événements musicaux spécifiques et des animations d'éveil à la musique classique et à la musique du monde, destinés au Département de l'Instruction publique et au Département de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**38.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité réparti en deux lots, ayant pour objet l'acquisition de journaux de classe, destinés à l'enseignement communal – adoption du cahier spécial des charges.

**39.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des ateliers scientifiques interactifs destinés aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**40.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de programmes, de produits et d'animations pédagogiques destinés aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**41.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités artistiques, musicales et culturelles destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**42.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des animations théâtrales et picturales basées sur le plaisir de lire, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**43.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de spectacles théâtraux et la participation à des visites guidées du théâtre, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**44.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités de sensibilisation et de vulgarisation scientifiques, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**45.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de la culture et des arts scéniques, destinée aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges.

**46.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel de plomberie, chauffage et sanitaire pour une durée de 36 mois – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères d'attribution.

**47.**

Prise de connaissance de la décision du Collège communal autorisant le paiement des dépenses relatives à l'acquisition de manuels artistiques destinés à la bibliothèque de l'Académie Royale des Beaux-Arts.

**48.**

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'animation et la diffusion de spectacles, venant à échéance le 30.06.2017 – adoption du cahier spécial des charges.



**49.**

Décision d'adopter la convention à conclure avec la S.C.R.L. « MAISON LIEGEOISE » pour la formation du personnel à l'utilisation de l'outil informatique et des logiciels de bureautique dans l'enseignement de Promotion sociale.

**M. l'Echevin LEONARD**

**50.**

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de désamiantage du calorifuge des tuyauteries, à l'école fondamentale communale Jupille-Bruyères, rue Fernand Dehousse, 1 à 4020 LIEGE.

**51.**

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie à l' I.C.A.D.I., rue Pouplin, 27, à 4000 LIEGE.

**52.**

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'approvisionnement de granulés de bois pour des chaufferies communales qui disposent d'une chaudière à pellets – adoption du cahier spécial des charges.

**53.**

Décision d'arrêter le texte de la convention à conclure fixant les rôles et obligations respectifs de la Ville et de la SCRL « LOGIS SOCIAL DE LIEGE » dans l'exécution de la commande relative à l'enlèvement de calorifuges en amiante friable et de panneau en amiante lié destinée au complexe « Eglise 60 – Centre culturel » situé rue de l'Eglise 60 à 4032 CHENEE et réalisée dans le cadre du marché stock désamiantage de la Ville.

**54.**

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de mise en conformité incendie au Théâtre Trianon, rue Surllet 20 à 4020 LIEGE – octroi à l'adjudicataire d'un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux.

**55.**

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement dans le cadre du bail locatif d'une partie de l'immeuble dénommé « ESPACE GUILLEMINS » rue des Guillemins 16/34 à 4000 LIEGE accueillant différents services administratifs de la Ville suite au déménagement de la Cité administrative.

**56.**

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de substitution de pavage rue des Mauvaises Vignes, (zone 2) à 4032 LIEGE.

**57.**

Décision de confier au GRD « TECTEO RESA GAZ » la sécurisation du tunnel sous voies de la place d'Elmer à 4020 WANDRE, par l'amélioration de l'éclairage public y installé.

**58.**

Décision de confier au GRD « AIDE » la prestation de gestion d'exploitation et d'entretien de la station d'exhaure quai de Wallonie à 4000 LIEGE.

**59.**

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Paire Maquet à 4020 LIEGE.

**M. le DIRECTEUR GENERAL**

**60.**

Validation des pouvoirs de M. Francesco FERRARA et installation de l'intéressé en qualité de Conseiller communal en remplacement de Mme Sophie LECRON à partir du 6 janvier 2014 et pour toute la durée de son congé de maternité.

**Questions orales : pour mémoire**

## HUIS CLOS

### M. LE BOURGMESTRE

**61.**

Nomination de 3 Inspecteurs de Quartier.

**62.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

**63.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Calog D est atteint, suite à son accident de travail.

**64.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Calog C est atteint, suite à son accident de travail.

**65.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

**66.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

**67.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

**68.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

**69.**

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident.

**70.**

Acceptation à la date du 30 septembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**71.**

Acceptation à la date du 31 mars 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**72.**

Mise d'office à la pension d'un Calog D à la date du 1er novembre 2013, sur base de l'article 6 de la loi du 30 mars 2001 relative à la pension du personnel des services de police et de leurs ayants droit.

**73.**

Acceptation à la date du 30 novembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er décembre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

**74.**

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er novembre 2013, d'un Commissaire de police.

**75.**

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 26 septembre 2013, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de services de police.

**76.**

Mise d'office à la pension d'un Inspecteur de police à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2013, sur base de l'article 6 de la loi du 30 mars 2001 relative à la pension du personnel des services de police et de leurs ayants droit.

**77.**

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2013, d'un Inspecteur de police.

**78.**

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

**79.**

Autorisation d'ester en justice pour 1 dossier (7967).

**80.**

Ratification d'autorisation d'ester en justice pour 1 dossier (7968).

**Mme l'Echevin YERNA**

**81.**

Suspension temporaire et à sa demande de l'exécution du contrat de travail d'une Cheffe de division administrative A.C., les 23, 24, 30 et 31/12/13.

**82.**

Fin au 31/12/13 de la mise en disponibilité d'une 1<sup>er</sup> attachée spécifique [A4SP] et démission au 01/01/14 de l'intéressée.

**83.**

Nomination d'Attachés spécifiques.

**M. l'Echevin HUPKENS**

**84.**

Rectification du nom du représentant de la Ville désigné à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. « SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON ».

**M. l'Echevin STASSART**

**85.**

Décision de prendre acte du congé pour mission, du 01.11.2013 au 31.08.2016, d'une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

**86.**

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité, du 20.11 au 19.12.2013, à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.10.2013 au 30.06.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue des Vignerons, 1-3.

**87.**

Décision d'accepter la démission, sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 31.03.2012, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

**88.**

Décision d'accepter l'interruption totale de la carrière professionnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Pont de Wandre, 159.

**89.**

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle :

- 1 - pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de sa famille, jusqu'au deuxième degré, souffrant d'une maladie grave, du 25.11 au 24.12.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du bd Ernest Solvay, 246.
- 2 - lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 01.11.2013 au 30.06.2014, d'une institutrice primaire en immersion néerlandaise en fonction à l'école de la rue des Grands Prés, 202.

**90.**

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption complète de la carrière professionnelle pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de sa famille, jusqu'au deuxième degré, souffrant d'une maladie grave, du 17.10 au 16.11.2013, d'un maître d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

**91.**

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 08 au 20.10.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Porto, 76.
- 2 - du 17 au 20.10.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 3 - du 11 au 13.10.2013 et le 24.10.2013, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.
- 4 - du 03 au 31.10.2013, une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 5 - du 06 au 15.05.2013, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.
- 6 - à partir du 09.10.2013, une puéricultrice en fonction à l'école de la place des Combattants, 1.

**92.**

Décision de désigner une Directrice à l'école fondamentale spécialisée du quai de Wallonie, 1-3, à titre stagiaire, à partir du 01.02.2014.

**93.**

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites pour cause de maladie ou d'infirmité, à une kinésithérapeute en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé et secondaire spécialisé durant les périodes du 07.10 au 05.11.2013 et du 06.11 au 05.12.2013.

**94.**

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire :

- 1 - à un instituteur primaire en fonction à l'école du boulevard Ernest Solvay, 244 – du 01.09.13 au 31.12.13.
- 2 - à un maître d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et fondamental spécialisé du 01.09.13 au 30.06.14.

95.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 06.01 au 05.03.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

96.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
  - 1 - justifié par des raisons sociales ou familiales, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
  - 2 - en cas de maladie ou d'infirmité, du 04.11 au 03.12.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
  - 3 - pour cause d'accident du travail (prolongation) :
    - 1 - du 21.11.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours pratiques (soudure) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
    - 2 - du 01.09 au 31.10.2013, à un professeur de cours pratiques (soudure) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :
  - 1 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :
    - 1 - à un professeur de cours pratiques/techniques (bois) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
    - 2 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
    - 3 - à un professeur de cours techniques/pratiques (secrétariat-bureautique) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
  - 2 - 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours techniques (construction) et pratiques (bâtiment) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

97.

Décision d'accepter à la date du 01.12.2013, sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions présentée par un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.



Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
  - 1 - justifié par des raisons sociales ou familiales, du 02.12.2013 au 01.12.2014, à un professeur de cours généraux/techniques (français-anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
  - 2 - justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2013 au 31.08.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
  - 3 - pour enfants de moins de 14 ans à charge, du 01.01 au 30.04.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :
  - 1 - 01.09.2013 au 30.09.2013 :
    - 1 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
    - 2 - à un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure messieurs-coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
    - 3 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
  - 2 - 01.09.2013 au 31.10.2013, à un professeur de cours techniques/pratiques (boucherie-charcuterie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
  - 3 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :
    - 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
    - 2 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
    - 3 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
    - 4 - à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
    - 5 - à un professeur de cours spéciaux/techniques (sténodactylographie, traitement de texte) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
    - 6 - à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.
    - 7 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences géographiques) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
    - 8 - à un professeur de cours généraux (langue maternelle-histoire) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
    - 9 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
    - 10 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) et de cours généraux (italien) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Athénée communal Maurice Destenay.

- 11 - à un maître-assistant (informatique de gestion), professeur de cours généraux/techniques (physique) et de cours généraux/techniques/ER (informatique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 12 - à un professeur de cours généraux (sciences économiques) et de cours techniques (cours commerciaux) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 13 - à un professeur de cours techniques (sciences appliquées) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 14 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-espagnol) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 15 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 16 - à un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 17 - à un professeur de cours techniques/spéciaux (arts appliqués-éducation plastique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 18 - à un professeur de cours techniques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 19 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 20 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 21 - à un professeur de cours techniques (technologie de la bio-esthétique) de cours techniques et/ou pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 22 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques et commerciales) et de cours techniques (informatique-logiciels, comptabilité) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique, à l'Institut de Formation continuée et à l'Institut des Langues modernes.
- 23 - à un professeur de cours techniques/pratiques (coiffure et bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 24 - à un professeur de cours techniques/ER (informatique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 25 - à un professeur de cours techniques (psychopédagogie) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 26 - à un professeur de cours pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

- 27 - à un professeur de cours pratiques (construction-gros oeuvre) en fonction à l'Institut de Travaux publics.
  - 28 - à un professeur de cours techniques/pratiques (reliure dorure) en fonction à l'Ecole des Arts et Métiers.
  - 29 - à un professeur de cours techniques (électricité-électronique et mécanique automobile) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
  - 30 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Institut de Formation continuée.
  - 31 - à un professeur de cours techniques/pratiques (bijouterie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
  - 32 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
  - 33 - à un professeur de cours généraux (géographie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
  - 34 - à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 4 - 01.09.2013 au 31.08.2014 :
- 1 - à une sous-directrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.
  - 2 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
  - 3 - à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
  - 4 - à un professeur de cours artistiques (couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
  - 5 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Travaux publics.
  - 6 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-histoire) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 5 - 15.09.2013 au 14.09.2014 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
  - 2 - à un professeur de morale et maître-assistante (philosophie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Athénée communal Léonie de Waha et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
  - 3 - à un professeur de cours généraux (chimie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
  - 4 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
  - 5 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
  - 6 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
  - 7 - à un professeur de cours généraux/techniques (espagnol) en fonction à l'Institut des Langues modernes et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

6 - 01.10.2013 au 30.06.2014 :

- 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (français-anglais) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 2 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

7 - 01.10.2013 au 14.07.2014, à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

8 - 15.10.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

**99.**

Décision de prendre acte du congé pour mission accordé en date du 06.11.2013 :

- 1 - du 22 au 29.09.2013, à un professeur de cours artistiques (dessin) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - du 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

**100.**

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental :

- 1 - partielle, du 01.01 au 30.06.2014, d'un professeur de cours généraux (langues et littérature romane) en fonction à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.
- 2 - totale, du 06.01 au 05.02.2014, d'une maître-assistante (langue étrangères anglais-néerlandais) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

**101.**

Décision d'accepter l'interruption de la carrière professionnelle partielle, du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

**102.**

Décision de placer en disponibilité pour convenance personnelle :

- 1 - pour la totalité de son horaire, du 25.11 au 20.12.2013, un surveillant-éducateur en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 2 - précédant la pension de retraite :
  - 1 - de type I :
    - 1 - à partir du 01.10.2012, une sous-directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
    - 2 - à partir du 01.12.2013, un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle-histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

2 - de type IV à quart-temps, à partir du 01.09.2013, un professeur de cours généraux (langue espagnole) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

**103.**

Décision de procéder, au 01.01.2014, à la nomination à titre définitif dans un emploi vacant de Secrétaire de direction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

**104.**

Décision de procéder, au 01.01.2014, à la nomination à titre définitif dans un emploi vacant de Chef d'atelier dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

**105.**

Décision de prendre acte de la mise à la pension d'office, à la date du 01.04.2013, d'un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

**106.**

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission de leurs fonctions présentée par :

- 1 - un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, à la date du 31.05.2013.
- 2 - une accompagnatrice en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à la date du 31.08.2013.
- 3 - un professeur de cours généraux/techniques (informatique mathématique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à la date du 30.09.2013.
- 4 - une surveillante-éducatrice en fonction dans l'enseignement secondaire de plein exercice, à la date du 31.10.2013.
- 5 - un professeur de cours généraux/techniques (mathématique-physique) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, à la date du 30.11.2013.
- 6 - un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à la date du 30.06.2014.

140117

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER.

